



Concerne pension alimentaire de mon ex mari

Par **vivi75**, le **29/06/2010** à **11:37**

Bonjour,

Lors de la conciliation, mon ex mari a été condamné à payer une pension alimentaire pour son fils (il touchait des Assedic)

Entre la conciliation et le jugement de divorce, se dernier s'est arrangé pour ne pas travailler, vivre aux frais de ses parents et ne toucher que les minimum sociaux.

Une fois passé devant le JAF, qui n'a pu que constater son insolvabilité et donc, le dédouaner de toute pension alimentaire, mon ex mari s'est remis à travailler (en intérim, comme ça a toujours été le cas).

Que puis-je faire ? Si je relance une injonction chez le JAF, il s'arrangera pour ne plus travailler à nouveau dès qu'il aura la convocation.

N'y a t'il pas moyen de demander au JAF, qu'au delà d'un certain montants de revenus, il doive me payer la pension alimentaire et que si un mois donné, il est de nouveau en deça de ce montant là, il puisse ne pas la payer ?

Merci de votre aide